



> DES ORIENTATIONS DE GESTION POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX D'UN PATRIMOINE VIVANT : MAINTENIR, PRÉSERVER, ET PARTICIPER À L'ÉPANOUISSEMENT D'UN PAYSAGE D'EXCEPTION

Les orientations de gestion ont pour objet de définir les principes de gestion et de valorisation du site classé. Les orientations visent, dans l'intérêt du site, à préserver l'aspect des paysages et à trouver les supports de gestion basés sur des usages effectifs des lieux. Ce sont des propositions à caractère de préconisations et de recommandations. En ce sens, elles ne constituent pas un programme d'actions et elles peuvent s'enrichir au fil du temps.

Les grands objectifs des orientations gestion ont été définis au regard des enjeux paysagers identifiés dans l'étude paysagère puis discutés et précisés en atelier de concertation. Ces grands objectifs sont au nombre de quatre. Ils s'articulent chacun autour d'une thématique :

> Objectif - 1 : préserver le caractère pittoresque du vignoble

Le paysage de la Côte de Nuits est empreint d'une identité viticole. Il s'organise sur un socle géomorphologique favorable à la culture de la vigne. Sols, exposition, drainage composent un contexte idéal pour la vigne. Les hommes, au fil du temps, ont su exploiter et valoriser cette richesse et façonner ce paysage unique des « Climats de Bourgogne ». Leurs savoir-faire ont progressivement dessiné les traits du paysage pour lui donner sa dimension patrimoniale. Les murs, murets, meurgers, portes et clos, routes et chemins... composent les éléments fins du patrimoine pittoresque du paysage. Ils délimitent chacun un climat lisible dans le paysage et doivent à ce titre être préservés.

> Objectif - 2 : mettre en valeur les forêts et milieux associés comme éléments de grand paysage et atouts de biodiversité

Les combes, pelouses, landes et forêts qui composent les sommets des coteaux et combes de la Côte de Nuits forment « le grand écran du paysage ». Ce patrimoine végétal constitue des habitats remarquables par leurs richesses floristiques et faunistiques. Les pelouses sèches calcicoles sont connues pour l'abondance des orchidées et la présence de nombreuses espèces remarquables, souvent d'affinités méditerranéennes ou montagnardes. Leurs lisières abritent une flore particulièrement intéressante. Les parties les plus pentues de la Côte sont marquées par la présence d'éboulis, à la flore caractéristique (Ibérus à feuilles de lin, Linaire des Alpes). Les falaises et les pentes renferment de nombreuses cavités, grottes naturelles et carrières, qui présentent un grand intérêt pour les chauves-souris, dont les habitats descendent par endroits jusqu'en plaine (cf. Site d'Intérêt Communautaire). Ces milieux sont à préserver pour leur rôle et leur place dans le grand paysage.

> Objectif - 3 : améliorer la qualité paysagère des routes et de la signalétique

Les nombreuses routes et chemins qui sillonnent la Côte de Nuits donnent à voir le paysage dans son ensemble jusqu'au détail de la parcelle de vigne et de l'entrée de village. Ces linéaires offrent des vues multiples, changeantes, quotidiennes ou spectaculaires qui correspondent souvent à la première image perçue du site. En ce sens, les abords des voies comme la qualité des perspectives depuis ces routes doivent être soignées et entretenues.

> Objectif - 4 : promouvoir une gestion patrimoniale des usages et des activités de loisirs

La Côte de Nuits est un territoire vivant, habité et dynamique. Au-delà de ses fonctions économiques, il est animé de nombreux usages et activités de loisirs attirés par la qualité du cadre de vie lié au paysage. Il est donc primordial de pouvoir guider et proposer des orientations de gestion dans le respect du site et de son paysage.

Au-delà de ces quatre grands objectifs, il est important de rappeler que les orientations de gestion ont été élaborées dans une approche visant à :

- conforter l'unicité du futur site classé et de ses abords à travers une gestion harmonieuse et cohérente avec les autres démarches de reconnaissance et de protection (UNESCO, AVAP...)
- coordonner la gestion du futur site classé de la Côte de Nuits en résonance avec les autres dispositifs de protection et de gestion (RNN, Natura 2000...)
- poursuivre l'unicité de gestion des sites classés de la Côte Méridionale de Beaune et le projet de site classé au Nord de la Côte de Beaune avec le projet de site classé de la Côte de Nuits.

LES GRANDS OBJECTIFS POUR UNE GESTION PATRIMONIALE ET PAYSAGÈRE DE LA CÔTE DE NUITS			
OBJECTIF I	OBJECTIF II	OBJECTIF III	OBJECTIF IV
PRÉSERVER LE CARACTÈRE PITTORESQUE DU VIGNOBLE	METTRE EN VALEUR LES FORÊTS ET MILIEUX ASSOCIÉS COMME ÉLÉMENTS DU GRAND PAYSAGE ET ATOUTS DE BIODIVERSITÉ	AMÉLIORER LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES ROUTES ET DE LA SIGNALÉTIQUE	PROMOUVOIR UNE GESTION PATRIMONIALE DES USAGES ET DES ACTIVITÉS DE LOISIRS
ACTION 1 - ACCOMPAGNER LA DYNAMIQUE VITICOLE ET FAVORISER SON DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX	ACTION 1 - AMÉLIORER LA QUALITÉ PAYSAGÈRE ET BIOLOGIQUE DES HABITATS FORESTIERS	ACTION 1 - SOIGNER L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DE L’AFFICHAGE ET DE LA SIGNALÉTIQUE	ACTION 1 - MAÎTRISER ET HARMONISER LE DÉVELOPPEMENT DES USAGES MULTIPLES DU SITE ET DE SES FRANGES
ACTION 2 - INTÉGRER LES OUVRAGES HYDRAULIQUES	ACTION 2 - MAINTENIR ET RECONQUÉRIR LES PELOUSES CALCAIRES	ACTION 2 - DÉVELOPPER L'IMAGE DE MARQUE DU SITE À TRAVERS L'AMÉNAGEMENT DE SES ROUTES	ACTION 2 - MAÎTRISER ET HARMONISER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉQUIPEMENTS D'ACCUEIL ET DE LOISIRS
ACTION 3 - PRÉSERVER, RESTAURER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE BÂTI DU VIGNOBLE	ACTION 3 - ACCOMPAGNER LA DYNAMIQUE AGRICOLE ET FAVORISER SON DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX	ACTION 3 - METTRE EN VALEUR ET PRÉSERVER LES PERSPECTIVES SUR LE PAYSAGE	ACTION 3 - CONCILIER LES DIFFÉRENTES PRATIQUES DE LOISIRS AVEC L'ACTIVITÉ VITICOLE ET RENFORCER LA DÉCOUVERTE DES RICHESSES DE LA CÔTE DE NUITS
ACTION 4 - MAINTENIR, DÉVELOPPER ET DIVERSIFIER LE PATRIMOINE ÉCOLOGIQUE DU VIGNOBLE	ACTION 4 - METTRE EN VALEUR LES TRANSITIONS, CONTINUITÉS ET NICHES ÉCOLOGIQUES		
ACTION 5 - GÉRER ET SOIGNER LES PARCOURS DU VIGNOBLE			
ACTION 6 - SOIGNER LES PREMIERS PLANS DU VIGNOBLE ET L'IMAGE DE LA PARCELLE			



ORIENTATIONS DE GESTION

 Zone d'étude

Vougeot Commune

 Autoroute

 Axe principal

 Voie ferrée

Enjeux de protection

 Climat viticole

 Combe

 Porte d'entrée

Patrimoine bâti

 Eglise

 Château

Enjeux de requalification

Voie de communication

 RD974

 Route des Grands Crus

 Route du Tacot

 Zone à urbaniser

Enjeux de réhabilitation

Front bâti évolutif


0 à 1900
1900 à 1950
1950 à 1970
1970 à 1990
1990 à 2010

Extension urbaine

 Zone d'activités

 Zone pavillonnaire

 Interface vigne/village

Element d'agression

 Réseau aérien

 Poste EDF

 Antenne

Enjeux de préservation

 Interface vigne/bois

 Silhouette villageoise

 Ripisylve

Corridor écologique

 Pelouse calcicole

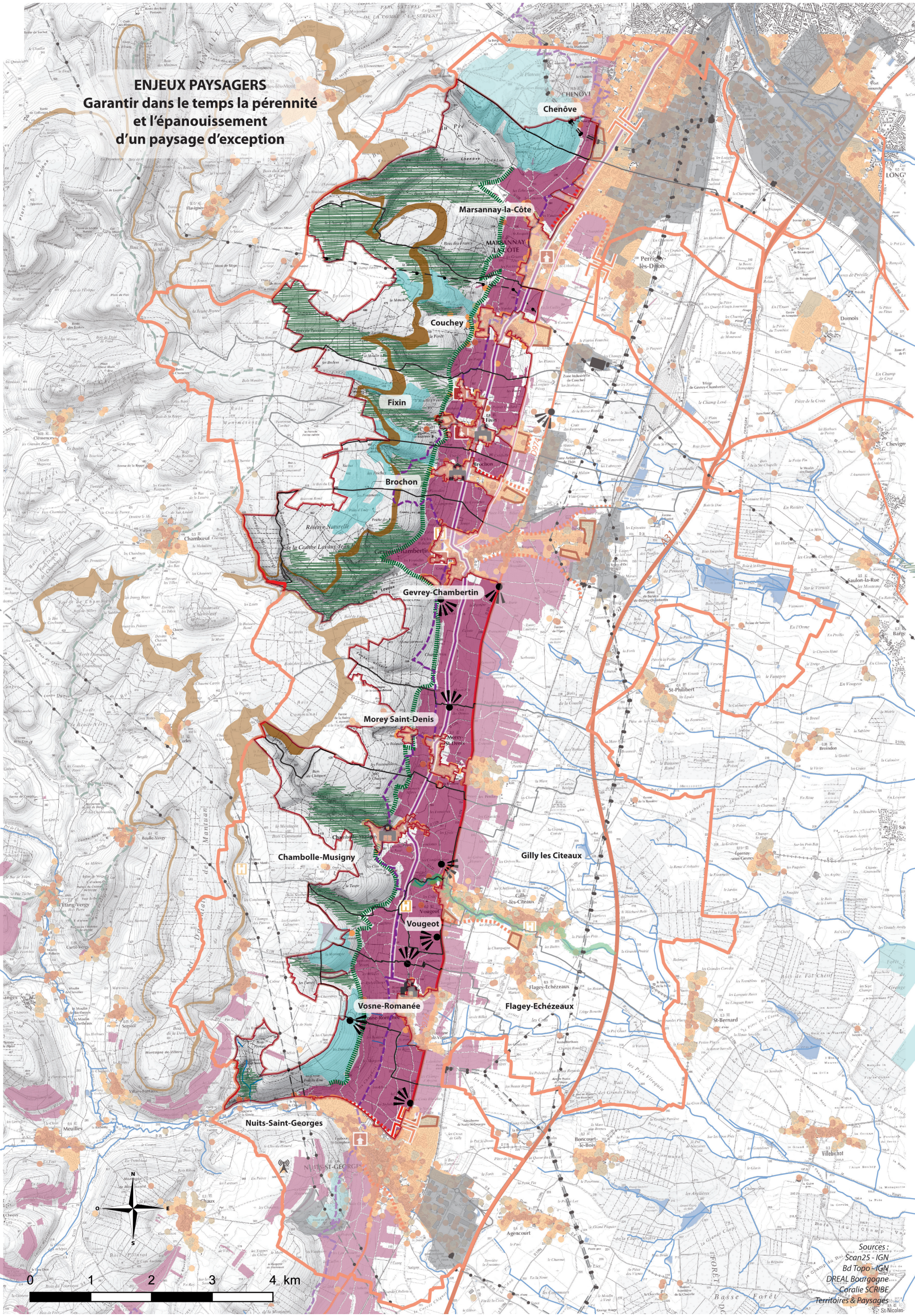
 Limite du bassin visuel (courbe de niveau de 450 mètres)

Enjeux de valorisation

 Point de vues / halte

Axe de découverte

 GR de Pays des Grands Crus





7 - 1

OBJECTIF 1 - PRÉSERVER LE CARACTÈRE PITTORESQUE DU VIGNOBLE

La volonté de préserver le caractère pittoresque du vignoble de la Côte de Nuits est le premier objectif du cahier de gestion. Le vignoble compose la majeure partie du paysage du site classé, plus de 60%. Il forme l'écrin des villages, dessine les lisières forestières sur le haut du coteau, compose les premiers plans des routes et chemins... La finesse du maillage du parcellaire, le détail soigné de l'imbrication des parcelles, leur insertion dans la pente au même-titre que les chemins composent des expressions paysagères harmonieuses en équilibre avec le socle paysager et les autres formes d'occupation du sol. Ce paysage très pittoresque fait partie du bien UNESCO reconnu paysage culturel en juillet 2015.

C'est à la plus fine échelle, celle de la parcelle de vignes et des éléments induits par l'activité viti-vinicole que s'exprime l'évidence paysagère du vignoble de la Côte de Nuits. La taille humaine des

parcelles, leur forme soulignant le relief, le profil des chemins, le dimensionnement des murs et murets, le rôle du meurger, le calibre adapté d'un fossé, la place de la cabotte, la silhouette de l'arbre ou d'un bosquet, l'évidence d'une porte de clos, la finesse de sa grille... sont les éléments qui composent cette évidence paysagère. Ils sont associés à la toponymie, aux climats, aux noms des communes qui évoquent les plus grands crus. Ce patrimoine viticole traduit l'histoire de la Côte de Nuits et fait son caractère pittoresque. Il se maintient à travers des savoir-faire détachés des pratiques culturelles liées à la conduite de la vigne. La transmission de ces savoir-faire paysagers viticoles semble plus relever de l'inné que de l'acquis tant les formes et les expressions de ces composantes paysagères du vignoble de la Côte de Nuits sont changeantes et personnalisées.



La trilogie vigne-bâti-végétation dessine les traits du paysage pittoresque de la Côte de Nuits

>> 1 - Accompagner la dynamique viticole et favoriser son développement harmonieux

La renommée des vins produits en Côte de Nuits pérennise l’enveloppe du vignoble dans le paysage. Les aires délimitées en appellations grands crus et en appellations villages situées sur les pentes sont plantées dans leur quasi-totalité. Elles participent à fixer la lisière vignes – bois sur les hauts du coteau, qui marque par ailleurs lisiblement la limite du site Natura 2000.

A l’échelle de la Côte de Nuits, le vignoble semble se renouveler à l’identique dans son enveloppe AOC. Pour autant, la replantation d’une parcelle en haut de coteau comme en plaine peut fortement impacter le paysage du site. Cet impact est d’autant plus fort, s’il s’agit d’une nouvelle plantation. Dès lors, il est important de rappeler les principes généraux permettant d’accompagner la dynamique viticole tout en préservant l’aspect du site et de préciser si ces actions de gestion relèvent d’une gestion courante ou doivent faire l’objet d’une demande d’autorisation.



La mise en culture d’une nouvelle parcelle induit des aménagements qui modifient l’aspect du site.
Il convient de les règlementer afin de maîtriser leur impact sur le site classé, sans pour autant enfreindre la dynamique viticole.

>> 2 - Intégrer les ouvrages hydrauliques du vignoble

Terroirs privilégiés pour la culture de la vigne, les pentes des coteaux de la Côte de Nuits sont organisées par de nombreux aménagements pour accueillir le vignoble. Les murs, murets, meurgers, chemins et fossés délimitent de petites parcelles de vignes tout en permettant leur maintien dans la pente. Ils participent à stabiliser le sol, gérer l’écoulement de l’eau pour limiter les risques d’érosion en favorisant le fractionnement des flux, l’écoulement et l’infiltration des eaux.

Ces ouvrages hydrauliques sont indissociables du vignoble. Pourtant, ils semblent parfois se détériorer par manque d’entretien, parfois être maintenus avec des matériaux surprenants ou parfois être remplacés par des ouvrages surdimensionnés... Autant de situations qui au-delà de l’aspect inesthétique dans le paysage, de choix personnels et encore trop souvent individuels, interrogent sur une gestion collective et partagée des aménagements hydrauliques dans le vignoble. Ce constat de plus en plus partagé par les vignerons a conduit certain syndicat d’appellation de la Côte de Nuits à mettre en place des démarches à l’échelle d’un bassin versant. Si les solutions techniques existent et se développent dans le vignoble de manière collective ou individuelle, elles nécessitent d’associer l’aspect esthétique au rôle fonctionnel des ouvrages hydrauliques afin de s’intégrer avec cohérence et durabilité dans le site.



Grilles, fossés, bassins, ces petits ouvrages jouent un rôle essentiel dans la gestion hydraulique de l’ensemble du vignoble. Aujourd’hui, leur insertion et leur qualité paysagère demandent le plus grand soin pour qu’ils contribuent à l’identité du paysage viticole de la Côte de Nuits.



ORIENTATIONS DE GESTION

>> 3 - Préserver, restaurer et mettre en valeur le patrimoine bâti du vignoble

En Côte de Nuits, le petit patrimoine bâti du vignoble se compose de murs, murets, meurgers, cabottes et calvaires qui structurent et soulignent le parcellaire viticole. Ce patrimoine vernaculaire témoigne de l'histoire locale et du travail ancien de la terre. Il apporte une valeur culturelle et historique au paysage viticole et constitue des points de repères visuels, des éléments fixes qui donnent une échelle au paysage.

Ces éléments bâtis reflètent la qualité du travail des hommes qui les ont réalisés. Construits le plus souvent avec les matériaux locaux, ils confèrent au paysage son caractère unique. Ils constituent également des habitats riches en biodiversité. L'absence de ciment dans les constructions traditionnelles en pierres sèches crée des cavités et des irrégularités refuges pour la biodiversité.

Ce petit patrimoine est encore présent dans le vignoble de la Côte de Nuits, parfois de manière très ponctuelle et/ou de manière moins patrimoniale. L'optimisation des pratiques viticoles a souvent conduit à sa destruction ou sa reconstruction impactant chacune durablement le paysage. En ce sens, les actions de préservation comme les actions de restauration participent à maintenir et transmettre l'image du vignoble et l'esprit des lieux.



Des meurgers rustiques aux portes de clos emblématiques de certains climats..., les ouvrages bâtis qui soulignent les parcelles de vignes renforcent le caractère pittoresque de la Côte de Nuits.

>> 4 - Maintenir, développer et diversifier le patrimoine écologique du vignoble

Arbres, haies, bosquets... la végétation donne une structure, un rythme, une identité au paysage viticole. Elle renforce la lecture du parcellaire, borde les axes de communication, révèle le passage des cours d'eau, marque les ruptures de pentes. La diversité des structures végétales crée une grande variété dans les perceptions, liée à la palette des volumes, des textures et des couleurs. Les compositions arborées apportent qualité et richesse aux paysages de vignes. Elles rythment la géométrie du parcellaire, soulignent les espaces peu propices à la vigne (pentes abruptes, affleurements rocheux...), contribuent à la biodiversité dans le vignoble, participent à limiter les risques d'érosion.

Le vignoble de la Côte de Nuits présente des compositions végétales simples. La vigne contient les bois sur les pentes les plus fortes. La limite vigne / bois marque les rebords des coteaux. Ce rapport linéaire forme l'arrière-plan du grand paysage. Sur les coteaux viticoles, les ruptures de pentes laissent place à de rares bosquets ou arbres isolés. À proximité des villages, la diversité végétale des jardins anime les transitions vignes/villages. Les alignements en entrée de commune surlignent la couverture viticole. Pourtant, comme dans les autres vignobles, l'intensification de la culture de la vigne a conduit à la disparition des structures végétales.

Le maintien des arbres existants, l'entretien des lisières forestières, la plantation de haies champêtres sont des actions qui tendent à se développer en Côte de Nuits. Elles répondent aux objectifs nationaux en matière d'agro-écologie, s'intègrent avec cohérence aux plans de gestion locaux (cf. Schéma Régional de Cohérence Écologique) et sont encouragées par les organismes professionnels comme le BIVB. Ce patrimoine écologique du vignoble s'exprime jusque dans les cavités et irrégularités typiques des murets de pierres sèches qui constituent de nombreux refuges pour la biodiversité.



Arbres, jardins, vergers lisières enrichissent la qualité des paysages et sa diversité écologique.

>> 5 - Gérer et soigner les parcours du vignoble

Le vignoble de la Côte de Nuits est maillé de nombreux chemins permettant d’accéder aux parcelles. Ces linéaires le plus souvent discrets s’intègrent avec harmonie dans le profil de la pente. Ils soulignent avec douceur les courbes de niveaux en s’appuyant subtilement sur les murs en contrebas. Cet agencement hérité de plusieurs siècles participe à la valeur patrimoniale du vignoble. Il rend les déplacements cohérents, faciles et pérennes, à l’image des voies royales ou romaines (cf. Vosne Romanée) qui traversent toujours le vignoble. Au-delà de cette fonctionnalité, les chemins viticoles correspondent aussi aux parcours très empruntés par les visiteurs en quête de proximité avec des parcelles de renom.

Le paysage des chemins du vignoble porte l’histoire et l’image de marque du vignoble de la Côte de Nuits. La gestion et le soin apporté à ces parcours sont des actions à intégrer pour préserver la qualité paysagère de proximité

Le fil des chemins et des routes de la Côte de Nuits témoigne du fil de l’histoire ancestrale de son paysage.



>> 6 - Soigner les premiers plans du vignoble et l’image de la parcelle

Tournières, enherbements, piquets tête de rang, glissières de sécurité ou signalisation routières forment les premiers plans du vignoble et la première image perçue depuis les routes et chemins. Ces éléments participent à l’identité et à la qualité du paysage quand ils sont entretenus et soignés. Ces pratiques et aménagements sont également favorables au maintien et à la gestion durable de la biodiversité. Les nombreuses routes et chemins qui sillonnent la Côte de Nuits donnent à voir le vignoble pour le plus grand nombre. Il est important de les entretenir et de les soigner.



Le vignoble peut accumuler une somme de petits détails qui finissent par polluer et parasiter visuellement le paysage.



7 - 2

OBJECTIF 2 - METTRE EN VALEUR LES FORÊTS ET MILIEUX ASSOCIÉS COMME ÉLÉMENTS DE GRAND PAYSAGE ET ATOUTS DE BIODIVERSITÉ

Combes, pelouses, landes et forêts composent les sommets des coteaux et combes de la Côte de Nuits et forment à la fois «le grand écrin du paysage» et celui de la biodiversité. Ce patrimoine végétal constitue des habitats remarquables par leurs richesses floristiques et faunistiques. Les parties les plus pentues de la Côte sont marquées par la présence d'éboulis, à la flore caractéristique (Ibérus à feuilles de lin, Linaires des Alpes). Les falaises et les pentes renferment de nombreuses cavités, grottes naturelles et carrières, qui présentent un grand intérêt pour les chauves-souris, dont les habitats descendent par endroits jusqu'en plaine (cf. Site d'Intérêt Communautaire). Ces milieux sont à préserver pour leur rôle et leur place dans le grand paysage.

Tous ces espaces de biodiversité situés en haut de Côte sont en capacité de se relier avec les espaces de production viticole afin de constituer des corridors écologiques. Une gestion raisonnée assure des connexions entre des réservoirs de biodiversité de la Côte de Nuits, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie, à travers, les îlots-refuges, mares, bosquets, jardins potagers, vergers, reliques d'anciennes haies, meurgers... du vignoble.

La gestion de la forêt publique et de la forêt privée est organisée au travers de documents de référence, établis à l'échelon régional et qui prennent finement en compte les enjeux de chaque unité de gestion (stationnelle, paysagère, patrimoniale...).

Ces documents de référence sont :

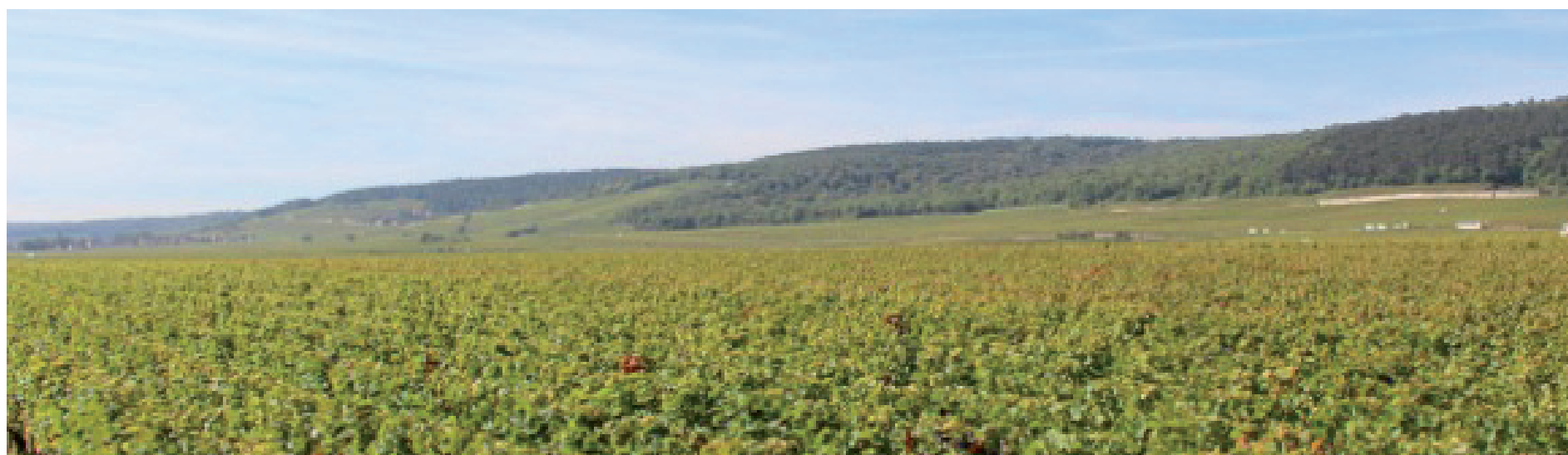
- le schéma régional de gestion sylvicole, pour la forêt privée. Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), juillet 2006
- le schéma régional d'aménagement pour la région Bourgogne, pour les forêts des collectivités, (ONF), mars 2011.

Les forêts publiques sont gérées par l'ONF, qui établit des documents d'aménagement forestier, approuvés par les collectivités, d'une durée de validité de 20 ans en moyenne.

Parmi les parcelles forestières privées, on peut distinguer les grandes propriétés, couvertes en totalité par des documents de gestion pluriannuels (appelés plans simples de gestion, soumis à l'agrément du CRPF) et les petites parcelles, sous régime d'autorisation administrative préalable pour les coupes.

Le code forestier (art L 112-7) permet la validation globale du document d'aménagement ou du plan simple de gestion, en site classé. Ainsi, tous les travaux et coupes prévus dans le document sont autorisés a priori, sans nécessité de demandes de travaux pour chaque coupe. En revanche, les travaux et coupes non prévus devront faire l'objet de la procédure habituelle de demandes d'autorisation, de la même manière que les travaux non concernés par un document d'aménagement.

La cohérence entre les documents de planification et le document de gestion du site classé reste une obligation de bon sens et il conviendra de veiller à l'assurer à l'occasion de leur mise au point.



L'équilibre et l'harmonie entre les masses boisées et l'étendue viticole sont caractéristiques de la Côte de Nuits.

>> Améliorer la qualité paysagère et biologique des habitats forestiers

Une grande partie du vignoble de la côte de Nuits est coiffée d’une lisière arborée qui souligne les horizons du site classé, et contribue à son identité. L’amélioration de la production et de l’exploitation du bois doit permettre de préserver la qualité d’écrin forestier du vignoble et les richesses biologiques et écologiques de la forêt. La D122 et le GR des grands crus, axes de découverte et de circulation du vignoble, laissent percevoir un paysage forestier de proximité dont la gestion exige le plus grand soin.



Le tracé et la silhouette des lisières entre vigne et boisement impactent fortement le paysage : « la coupe au carré » est inappropriée.

>> Maintenir et reconquérir les pelouses calcaires

Les pelouses sèches calcicoles en hauteur de la côte de Nuits ouvrent des horizons singuliers et des perspectives paysagères complémentaires des horizons forestiers en lisière viticole. Outre leur intérêt paysager, ces pelouses sont connues pour l’abondance des orchidées et la présence de nombreuses espèces remarquables, souvent d’affinités méditerranéennes ou montagnardes. Leurs lisières abritent une flore particulièrement intéressante. Quelques mesures de gestion garantissent le maintien de ces milieux ouverts et la qualité de leur richesse biologique.

Il est important de rappeler que les pelouses calcaires comprises dans le périmètre du futur site classé sont également comprises dans le périmètre Natura 2000 et ainsi encadrées dans leur gestion par le DOCOB de référence.



Les pelouses calcaires des Chaumes marquent et ouvrent l’entrée dans le site de la Côte de Nuits, au niveau de Nuits-Saint-Georges.



ORIENTATIONS DE GESTION

>> Accompagner la dynamique agricole et favoriser son développement harmonieux

La mise en culture d'une parcelle jusqu'alors non cultivée ou son renouvellement sont amenés à modifier l'aspect du site classé. Quelques précautions de gestion sont donc à prendre afin d'assurer l'évolution harmonieuse des paysages. La présence d'arbres fruitiers, d'ouvrages en pierre, de fossés... sont autant d'éléments à intégrer au contexte d'une nouvelle parcelle agricole afin d'assurer son insertion paysagère au sein du site classé.

>> Mettre en valeur les transitions, continuités et niches écologiques

La monoculture du vignoble est d'autant plus contrastée lorsqu'elle rencontre d'autres éléments : cours d'eau, lisière forestière, bosquets, meurgers... Milieu sec ou humide, milieu ouvert ou boisé, milieu cultivé ou sauvage, la rencontre entre deux milieux différents crée des seuils paysagers où la faune et la flore s'enrichissent et se multiplient. Les préconisations de gestion doivent prendre en compte aussi bien les micro-niches écologiques qui se logent dans un pierrier en limite de la parcelle viticole que les grands corridors écologiques qui irriguent l'ensemble de la Côte de Nuits.



Les cavités et irrégularités des murets, meurgers ou affleurements rocheux sont des abris très précieux pour la biodiversité.

7 - 3

OBJECTIF 3 - AMÉLIORER LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES ROUTES ET DE LA SIGNALÉTIQUE

Les nombreuses routes et chemins qui sillonnent la Côte de Nuits donnent à voir le paysage dans son ensemble jusqu’au détail de la parcelle de vigne et de l’entrée de village. Ces linéaires offrent des vues multiples, changeantes, quotidiennes ou spectaculaires qui correspondent souvent à la première image perçue du site. En ce sens, les abords des voies comme la qualité des perspectives depuis ces routes doivent être soignées et entretenues.

La côte de Nuits est traversée du Nord au Sud par 3 voies de circulation :

- La D122, route des grands crus, entre Chenôve et Vougeot
- La route du Tacot, entre Marsannay-La-Côte et Gevrey Chambertin
- La D974, « Champs Élysées de la Bourgogne » entre Dijon et Nuits Saint Georges

Ces 3 routes sont de gabarits, de natures et d’usages différents. Elles parcourent le paysage et le donnent à voir à mi pente ou en plaine, démultipliant les points de vue et les perceptions. Elles se croisent à de nombreuses routes perpendiculaires Est-Ouest qui offrent une lecture transversale du paysage de la plaine au plateau. Cette structure Est-Ouest donne une implantation en peigne de chaque village. Chaque cœur de village est ainsi relié à la D974 par les voies secondaires qui laissent échapper des vues plus frontales sur le vignoble. Certaines montent jusqu’au plateau et donnent accès à des points hauts et dégagés, en belvédère sur le grand paysage viticole. Les routes tendent à se banaliser (mobilier, aménagement). Les voies secondaires sont propices au développement urbain et les paysages et vues dégagées tendent à se fermer.



La RD974 est surnommée « Champs Élysées de la Bourgogne » car elle donne à voir en voiture les noms les plus prestigieux de la Côte de Nuits : cette route de légende mérite des aménagements à la hauteur de sa réputation.



ORIENTATIONS DE GESTION

>> Soigner l'intégration paysagère de l'affichage et de la signalétique

Les publicités et pré-enseignes sont interdites en site classé, y compris les pré-enseignes dites dérogatoires destinées à la pré-signalisation des personnes en déplacement (hôtel, restaurants, produits du terroir, garages, stations-services...). Les enseignes sont admises mais soumises à autorisation. Elles ont été autorisées par le maire, après avis conforme de l'Architecte des bâtiments de France, en concertation avec la DREAL. La concentration d'enseignes et de pré-enseignes parasitent et banalisent l'image de la côte de Nuits : l'excès de publicité ou encore la publicité mal placée dans l'espace devient une contre publicité et nuit à l'image de marque du produit vanté ou au message souhaité. Il est envisageable de renvoyer l'automobiliste, le visiteur à des points stratégiques de mutualisation de l'information dans les villages (mairies, offices du tourisme, caves...). Il s'agit de rationaliser l'information, promouvoir une ligne esthétique cohérente de qualité en privilégiant les messages collectifs, d'allier l'information des touristes à des formes de support des chartes graphiques qui renforcent l'excellence du site classé. Dans tous les cas, la meilleure enseigne du site classé est la qualité de ses paysages et de son patrimoine.



La qualité du paysage et la discrétion des noms de clos sont certainement la meilleure publicité du site prestigieux de la Côte de Nuits.

>> Développer l'image de marque du site à travers l'aménagement de ses routes

La Côte de Nuits se parcourt, se traverse et se découvre par ses routes : la D120, la D974, et la route du Tacot. La qualité de découverte des paysages dépend de la qualité des aménagements et des abords de celles-ci.

Ces voies sont les vecteurs de l'image de marque du site et la vitrine de l'activité économique de la côte viticole. Les aménagements actuels à caractère urbain et autoroutiers banalisent le paysage remarquable de la Côte de Nuits. La gestion patrimoniale des routes et de leurs abords n'est pas incompatible avec la grande fréquentation du vignoble, du stationnement, du trafic, vitesse promenades... La mise en valeur des espaces routiers dans le respect du site classé est une priorité.



Les routes de découverte de la Côte de Nuits méritent un traitement patrimonial et valorisant, dans l'intérêt de tous les acteurs en termes d'image de marque.

>> Mettre en valeur et préserver les perspectives sur le paysage

Les entrées dans la côte de Nuits sont marquées par des combes depuis le haut de côte et par des « seuils » dans la plaine, visibles depuis le RD 974. La silhouette des combes entaillées dans le coteau marque des portes dans le site classé. Elles mettent en scène l’entrée, le passage dans la côte de nuits, en offrant des points de vue panoramiques ou cadrés sur le payasge viticole. La RD 974 est ponctuée de 2 seuils qui balisent l’entrée dans le site viticole : l’un au Sud après la traversée de Nuits Saint Georges, l’autres au Nord vers Marsannay la Côtes. Ces points d’entrée dans le paysage sont très importants à préserver . De même, le paysage en chapelet des 13 communes est perceptible tout au long des routes. Les clochers et silhouettes villageoises se répondent en ricochet visuel. La co-visibilité des villages et des grands paysages viticoles encore lisibles, malgré l’urbanisation doit être préservée et confortée



Qualité des routes, alignements et arbres repères, lisières arborées, la côte de Nuits dispose de toutes les ressources et références pour améliorer la qualité des perspectives de ses paysages, au sein du site classé.



7 - 4

OBJECTIF 4 - PROMOUVOIR UNE GESTION PATRIMONIALE DES USAGES ET DES ACTIVITÉS DE LOISIRS

La Côte de Nuits est un territoire vivant, habité et dynamique. Au-delà de ses fonctions économiques, il est animé de nombreux usages et activités de loisirs liés à la qualité du cadre de vie. Il est donc primordial de pouvoir guider et proposer des orientations de gestion dans le respect du site et de son paysage.

Les 13 communes du site classé de la Côte de Nuits ont connu un développement urbain similaire depuis les 50 dernières années. Les villages se sont agrandis, en général le long des routes, laissant apparaître des lotissements, des zones et des bâtiments d'activités, en couronne des bourgs anciens. Les silhouettes villageoises si caractéristiques de chaque commune, faisant écho à chaque grand cru se sont peu à peu effacées. L'excellence du paysage de la Côte de Nuits demande une requalification et une reconquête progressive de ces franges, péri-urbaines banalisées aux portes de Dijon.

Enfin, la côte de Nuits est parcourue par le GR des Grands Crus offrant des points de vue remarquables et un parcours de découverte unique sur les paysages viticoles. Sa mise en valeur et sa gestion enrichissent aujourd'hui en contrepoint des routes, les usages de loisirs autant pour les riverains que pour les visiteurs de passage.



A l'image de certains monuments, la renommée de certains climats attire un nombre conséquent de visiteurs.

>> Maîtriser et harmoniser le développement des usages multiples du site et de ses franges

La Côte de Nuits est soumise à des pressions urbaines ou d’usages très diverses. Le site classé englobe dans son périmètre de protection des éléments très impactants qu’il convient de requalifier progressivement : lotissements, zones d’activité ou habitation ponctuelles. Les vergers-potagers ainsi que les clos de cimetières émaillent aujourd’hui le vignoble par leur diversité. Ces 2 composantes paysagères très caractéristiques de la Côte de Nuits doivent être ménagées et préservées avec le plus grand soin.

>> Maîtriser et harmoniser le développement des équipements d’accueil et de loisirs

Le GR des Grands crus, accroché au flanc de la côte de Nuits est un espace de découverte du vignoble privilégié à valoriser, où se conjuguent les activités de découverte et de loisirs, aussi bien pour les touristes que les habitants. Un balisage adapté et discret, une signalétique sobre doivent permettre de canaliser la fréquentation afin de ne pas porter préjudice aux richesses écologiques (bois, lisières, passages de combes…) et ne pas altérer l’espace de production viticole. Points de vues (à entretenir ou créer), aires de pique-nique, haltes, aménagements de parking, sous-bois récréatifs, doivent s’insérer dans le paysage et préserver l’identité de la côte viticole.

>> Concilier les différentes pratiques de loisirs avec l’activité viticole et renforcer la découverte des richesses de la Côte de Nuits

Le classement national de la Côte de Nuits au titre des sites classés nationaux et l’inscription des climats de Bourgogne sur la liste du patrimoine mondial de l’UNESCO sont des labels de qualité qui jouent un rôle positif sur l’attractivité du territoire. Le classement a pour objectif de préserver un paysage viticole remarquable, d’intérêt national mais représente aussi un label de qualité des paysages et de richesse du patrimoine. Ce label est un levier potentiel de rayonnement économique et touristique de la Côte de Nuits à développer.

